

Madame, Monsieur,

Vous m'avez interpellé en tant que candidat aux élections municipales de Plougastel-Daoulas sur mes engagements dans le domaine de l'environnement et de la préservation de nos terres agricoles et espaces naturels.

La préservation des ressources, de la biodiversité et la protection de nos concitoyens sont au cœur de mes préoccupations et de celles de mes colistiers. Vous les retrouverez en propositions d'actions concrètes décrites dans notre programme et nos premières actions iront dans le sens d'une véritable transition écologique à l'échelle locale, si nous sommes élus.

Concernant l'urbanisation et la préservation de nos terres agricoles sur notre commune, notre premier engagement est d'abord celui de respecter les textes et règlements en vigueur et de ne pas essayer d'en détourner les objectifs premiers.

Le territoire de la commune est particulier avec un habitat assez diffus en dehors du bourg, avec ses nombreux hameaux et villages. Nous prioriserons la densification des zones déjà urbanisées pour préserver les surfaces agricoles et les espaces naturels. Le développement des hameaux anciens dotés d'une forte valeur identitaire devra respecter une harmonie.

Par ailleurs dans un souci de préservation de la ressource, de sobriété budgétaire et d'optimisation de l'existant, nous privilégierons la rénovation des bâtiments plutôt que de nouvelles constructions et notamment en favorisant la rénovation énergétique.

Une nouvelle zone économique Ty Ar Menez 3 est prévue aux documents d'urbanisme.

Elle n'empiète pas sur des terres qui auraient pu être destinées à l'agriculture.

Nous souhaitons qu'elle soit aménagée de manière optimale dans un souci de diversification de l'équilibre économique tout en respectant les critères de qualité urbaine et architecturale et la prise en compte des nuisances.

Pour l'avenir, identifier de nouvelles zones à vocation économique n'est pas notre objectif. La priorité sera donnée à la vitalité et au dynamisme du bourg et des zones économiques déjà existantes. Nous explorerons le potentiel de densification et de renouvellement de ce foncier en lien avec les organismes partenaires et les entreprises voulant s'implanter sur la commune.

Concernant le développement des zones dédiées à l'habitat, nous appliquerons également une logique de sobriété foncière en favorisant la réhabilitation et la densification urbaine. Cette logique s'inscrira dans les préconisations de la Loi littoral : les projets de constructions doivent être en lien direct, en continuité avec le bourg ou les villages dûment identifiés au Scot. Elle considère comme zone urbanisée, les secteurs ayant une "densité significative".

Ensuite, la révision du SCOT en décembre 2018 et modifié en octobre 2019 a permis de le mettre en conformité avec la loi Elan, il a ainsi défini des villages extensibles et densifiables, des villages et des secteurs uniquement densifiables.

Cette urbanisation en extension des villages sera conditionnée à la mise aux normes et à la capacité de l'assainissement collectif, à l'état de la voirie et à la possibilité de mise en place de déplacements garants de la préservation de l'environnement.

En revanche, certains hameaux de notre commune présentent le caractère d'un habitat diffus. Le PLUi, encore en vigueur, a parfois identifié certains terrains de ces hameaux comme constructibles par le passé.

La révision du SCOT ne permettra plus à ces terrains d'être constructibles du fait du caractère diffus de l'habitat (peu de maisons, espacées entre elles par des étendues non construites).

Le PLUi devra donc être révisé en ce sens et nous nous accorderons sur cette interprétation.

Par ailleurs, de nombreuses friches agricoles existent à Plougastel. Elles sont le résultat d'une modification des modes d'agriculture ces dernières décennies.

Pour limiter la déprise agricole, lutter contre les risques d'incendies, les dépôts sauvages, la prolifération de nuisibles, et pour retrouver l'identité paysagère de notre commune et ses usages, nous réaliserons un état des lieux des friches agricoles.

Cette démarche s'inscrira dans un processus long qui permettra d'accompagner les porteurs de projets et les propriétaires dans une relation gagnant-gagnant : Installation de jeunes agriculteurs, pâturage, fourrage, bois de chauffage, jardins, vergers, préservation de friches porteuses de biodiversité (faune et flore).

Nous souhaitons donc pour préserver la beauté de notre presqu'île et protéger ses richesses naturelles, lui assurer un développement équilibré entre urbanisation, terres agricoles et préservation des espaces naturels. Nous nous appuierons sur les outils et partenaires institutionnels existants pour mener à bien ces projets.

La transition écologique sera aussi un formidable levier de l'économie locale, et notamment pour les filières agricoles et agroalimentaires.

Nous encouragerons les producteurs locaux, les projets innovants dans le domaine de l'écologie et favoriserons les approvisionnements locaux dans la commande publique.

Nous veillerons à la qualité de l'alimentation dans nos écoles, en augmentant la part du bio et du local tout en réduisant le gaspillage. Nous irons, quand c'est possible, au-delà des préconisations nationales de la loi EGalim.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Stéphane Péron